COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 11 février 2025

La Métropole broie du vert !

Prêt de broyeurs à végétaux

A l'aube du printemps, c'est le réveil des jardins et des jardiniers, à commencer par la taille des haies et des arbres. La taille des végétaux doit se faire dès le mois de février, avant les premières montées de sève et la nidification des oiseaux afin de préserver la biodiversité. Pour réduire les déchets verts en les réutilisant directement dans les jardins ou potagers, la Métropole et les communes partenaires proposent des broyeurs aux habitants, gratuitement et sur réservation. Ecologiques pratiques et gratuits !

En place depuis 2016, ce dispositif concerne aujourd'hui 28 communes de la Métropole. Au démarrage, l'idée était de proposer ce service aux habitants des communes les plus éloignées géographiquement des déchèteries métropolitaines. Pour pouvoir bénéficier de ce service, la commune doit signer une convention avec la Métropole. Ensuite, les habitants des communes adhérentes au dispositif peuvent réserver le broyeur gratuitement sur une plateforme de réservation en ligne. Pour compléter le dispositif, la Métropole propose des ateliers et formations sur le compostage et le jardinage zéro déchet.

Par ailleurs, une plateforme de broyage de déchets verts a été mise en place à Champagnier. Les habitants peuvent y déposer leurs végétaux qui seront broyés par les services métropolitains, et repartir, s'ils le souhaitent avec du broyat de bois. Il leur suffit d'aller récupérer une clé auprès de la mairie de Champagnier.

Pourquoi broyer ?

Le broyat de bois est une véritable ressource pour rendre fertile le jardin, notamment en pratiquant le paillage et le compostage. En broyant directement les branches sur place, on évite les allers-retours en déchèterie ce qui génère moins de pollution liée au transport et un gain de temps.

Pour rappel, le brûlage de végétaux est interdit et peut être verbalisé à hauteur de 450 €.

Le paillage

Cette technique simple consiste à étaler au pied des plantations (arbres, buissons, fleurs, potager…) sur quelques centimètres d'épaisseur à peine, des copeaux de bois, de la paille, des feuilles mortes ou encore des tontes d'herbe. Cela limite la pousse d'indésirables et donc le désherbage. Cela réduit également l'évaporation permet de conserver l'humidité. Il est moins nécessaire d'arroser. Enfin, cela protège et nourrit le sol naturellement grâce à la dégradation de ces végétaux. Le broyat de bois est idéal pour pailler les plantes vivaces, haies et arbres.

Le prêt de broyeur

En 2024 le broyage des déchets verts en chiffres
392 réservations de broyeurs et plus de 600 tonnes broyées
Volume de végétaux évité en déchèterie : 3000 $m^{3,}$

Pour un chantier de tailles d'arbres, la Métropole en lien avec les communes partenaires, met à disposition des broyeurs thermiques sur remorque sur réservation uniquement.

https://www.grenoblealpesmetropole.fr/23-reserver-un-broyeur-a-vegetaux.htm

Vous pouvez emprunter un broyeur si vous êtes un particulier, habitant l'une de ces communes partenaires :

- Brié-et-Angonnes
- Champagnier
- Claix
- Corenc
- Eybens
- Gières
- Herbeys
- Le Fontanil Cornillon
- Le Gua
- Le Sappey-en-Chartreuse
- Miribel Lanchâtre
- Notre-Dame-de-Commiers
- Notre-Dame-de-Mésage
- Noyarey
- Proveysieux
- Quaix-en-Chartreuse
- Saint-Martin-le-Vinoux
- Saint-Paul-de-Varces
- Saint-Pierre-de-Mésage
- Séchilienne
- Seyssinet-Pariset
- Varces
- Vaulnaveys-le-Bas
- Vaulnaveys-le-Haut
- Venon
- Veurey-Voroize
- Vif
- Vizille

Contact presse - Alexandra COUTURIER - alexandra.couturier@grenoblealpesmetropole.fr